



Attractivité et développement local
Service bibliothèque

Décision n° 2020-201

Objet : Contrat de prestation de services avec la SARL *Soif d'en faire*

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est intéressant pour la bibliothèque municipale d'organiser pour le public qui la fréquente, un spectacle familial sur l'Univers dans le cadre du rendez-vous de vulgarisation scientifique « La Science se livre », proposé le samedi 30 janvier 2021 à la médiathèque.

Considérant l'intérêt de l'activité de la SARL *Soif d'en faire* pour la population sceenne et pour la commune,

DECIDE d'approuver le contrat de prestation de services à passer avec la SARL *Soif d'en faire* dont le siège social est situé : Les Savants Fous Clamart, 80 rue Emmanuel Sarty à CLAMART (92140) pour un montant de 650 € TTC pour un spectacle scientifique proposé le 30 janvier 2021.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 16 septembre 2020




Philippe LAURENT